

PROCES-VERBAL

Nombre de membres**en exercice:** 15**Présents :** 14**Votants:** 14**Séance du 14 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze mai l'assemblée régulièrement convoquée le 14 mai 2024, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Bernard ALBERT, Daniel BARTES, Luc BECARDIT, Jean-Louis BERTHOMIEU, Béatrice BOURREL, Eric BUIGUES, Claude GUIBBERT, Eric LASSERRE, Christiane LEHMANN, Sylvia MARTINE, Cédric PECH, Sandrine RENO, Annick ROSALEN, Marcel TUBAU

Représentés:

Excuses:

Absents: Vanessa LOUVART

Secrétaire de séance: Sylvia MARTINE

Ordre du jour :

- 1- Approbation du Procès-Verbal du 09/04/2024
- 2- Relevé des décisions prises par le maire
- 3- Branchement Assainissement rue du jeu de mail
- 4- Branchement eau rue du jeu de mail
- 5- Choix de la Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la 3^e classe
- 6- Devis isolation des combles de l'école
- 7- Proposition de prix traitement de la charpente de l'école (insectes xylophages)
- 8- Signalétique- Validation des projets de panneaux touristiques

Monsieur le Maire, Marcel TUBAU a dénombré les conseillères et conseillers municipaux présents et a constaté que la condition du quorum posé à l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Locales était remplie.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h30

Conformément à l'article L3131-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Est désignée secrétaire de séance Madame Sylvia MARTINE

VOTE POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir rajouter un point à l'ordre du jour

9 - Demande de subvention de l'association Festaculture

VOTE POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1- Approbation du Procès-Verbal du 09/04/2024

VOTE POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2- Relevé des décisions prises par le maire

Monsieur le Maire informe les conseillers des décisions qu'il a prises :

Devis signés concernant des travaux d'électricité pour le local de l'épicerie pour un montant de 250.00 € et de 1090.00 €.

3 - Objet: Branchement Assainissement avenue du jeu de mail - DE 23 2024

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la mairie a été destinataire d'un devis de la communauté d'agglomération du Grand Narbonne concernant le branchement assainissement avenue du jeu de Mail.

Ces travaux concernent l'installation d'un WC public dans le cadre de l'aménagement de l'aire de loisirs.

Le montant de ce devis d'élève à 2 486.41 € HT soit 2 983.70 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le devis de la communauté d'agglomération du Grand Narbonne pour montant de 2 486.41 € HT soit 2 983.70 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

VOTE POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4 - Objet: Branchement eau avenue du jeu de mail - DE 24 2024

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la mairie a été destinataire d'un devis de la communauté d'agglomération du Grand Narbonne concernant le branchement eau avenue du jeu de Mail.

Ces travaux concernent l'aménagement de l'aire de loisirs, avec l'alimentation d'un WC public et une borne d'arrosage pour les nouvelles plantations.

Le montant de ce devis d'élève à 20 046.58 € HT soit 24 055.90 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le devis de la communauté d'agglomération du Grand Narbonne pour montant de 20 046.58 € HT soit 24 055.90 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

VOTE POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5 - Objet: Choix de la Maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la 3ème classe - DE 25 2024

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Monsieur Serilhac Jean Claude architecte a fait parvenir à la Mairie, le décompte des honoraires proposé pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la 3° classe, de la consolidation du plancher et de la désimperméabilisation de la cour nord.

Le montant de la convention d'honoraires pour ces travaux s'élève à 12 000 € HT soit 14 400.00 € TTC.

Vu les seuils du code des marchés publics,

Vu les prix pratiqués sur le marché de la maîtrise d'œuvre, l'offre est économiquement intéressante.

Monsieur le Maire, demande au conseil municipal de se prononcer sur cette offre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la convention d'honoraires pour l'aménagement de la 3e classe pour un montant de 12 000.00 € HT soit 14 400.00 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

VOTE POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6 - Objet: Devis isolation des combles de l'école - DE 26 2024

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux d'un besoin urgent de faire isoler les combles de l'école.

Un devis nous a été fourni par les établissements BOUZAT pour un montant de 2 793.87 € HT soit 3 352.61 € TTC.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de valider ce devis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le devis des établissements BOUZAT pour un montant de 2 793.87 € HT soit 3 352.61 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

VOTE POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7 - Objet: Proposition de prix pour le traitement de la charpente de l'école (insectes xylophages) - DE 27 2024

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la charpente au dessus de l'école a besoin d'un traitement curatif des bois contre les insectes xylophages capricornes et autres.

Ce traitement sera fait selon les prescriptions techniques du C.T.B.A+.

Un devis nous a été fourni par les établissements BOUZAT pour un montant de 6 464.45 € HT soit 7 757.34 € TTC.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de valider ce devis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le devis des établissements BOUZAT pour un montant de 6 464.45 € HT soit 7 757.34 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

VOTE POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8 - Objet: Signalétique - validation des projets de panneaux touristiques - DE 28 2024

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commission culture, patrimoine, communication, la commission communication, fête et cérémonie, et la commission animation touristiques se sont réunis et travaillés sur la finalisation de la signalétique concernant les panneaux touristiques (la chapelle Saint-Martin et l'Église Saint-Saturnin)

Madame Christiane LEHMANN a présenté à l'ensemble du conseil municipal les panneaux validés par les 3 commissions.

Il est demandé aux conseillers municipaux de valider le travail effectué.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'ensemble des panneaux touristiques.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

VOTE POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Départ de Mme ROSALEN Annick et M. Eric LASSERRE

9 - Demande de subvention de l'association Festaculture

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux que la nouvelle association Festaculture demande une subvention de 2 500,00 euros pour l'année 2024.

Cette association a été créée suite à la démission de la Présidente et du Secrétaire de l'association Couleur Pouzols qui n'est pas dissoute et n'a pas de bureau pour fonctionner. Couleur Pouzols a bénéficié en 2023 d'une subvention communale de 2 400,00 euros et la municipalité n'a pas tous les renseignements concernant la situation financière.

Le montant de la demande de subvention correspond pour la plus grande partie à l'achat de matériel sono, audio, table de mixage.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de ne pas accorder, dans l'immédiat, de subvention à l'association Festaculture

VOTE POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

FIN DE SEANCE 20H00

La Secrétaire
Sylvia MARTINE



Le Président
Marcel TUBAU

